



COVID-19 le concept de protection Golfclub Gstaad-Saanenland

Etat au 03.06.2020
Valable dès le 06.06.2020

Gstaad, le 3 juin 2020

1. Situation de départ

A partir du 6 juin 2020, de nouvelles conditions générales pour les activités sportives et l'entraînement sont applicables.

Les cinq principes suivants doivent être impérativement respectés:

1. Les joueuses et les joueurs présentant des symptômes de maladie ne jouent pas au golf et ne s'entraînent pas.
2. Maintenir la distance. (Une surface d'entraînement de 10m² par personne doit être disponible et la distance de 2 mètres doit être maintenue).
3. Les mesures d'hygiène de l'OFSP doivent être respectées.
4. Des listes de présence doivent être tenues (traçabilité des contacts proches – Contact Tracing).
5. Un responsable «Corona» doit être désigné.

2. Responsabilité de la mise en oeuvre

Il faut tenir compte des concepts de base suivants lors de l'élaboration de votre concept de protection individuel:

- **Pour le Sport de golf:** le présent concept de base de «Swiss Golf».
- **Pour le Restaurant:** le concept de base actuellement en vigueur de «GastroSuisse».
- **Pour le Proshop:** le concept de base actuellement en vigueur du «Commerce de détail».
- **Pour les Vestiaires:** le concept de base actuellement en vigueur de la «Fédération suisse des centres de fitness».

Responsabilité des clubs de golf et des exploitants de parcours, ainsi que des exploitants d'installations Pitch & Putt, Driving Range et Indoor

Le comité ou la direction doit prendre la responsabilité de l'élaboration, de la communication, de la mise en oeuvre, du respect et du contrôle de leur «Concept de protection» respectif. Ils doivent désigner un responsable «Corona».

Responsabilité du golfeur

Le golfeur doit prendre la responsabilité du respect des directives du «Concept de protection» respectif. Il s'engage à s'y conformer lors de la réservation.

Responsabilité du professeur de golf

Le professeur de golf doit prendre la responsabilité du respect des directives du «Concept de protection» respectif pour lui-même et pour son élève. Il s'engage à s'y conformer lors de la réservation.

Responsabilité des Coaches, Moniteurs J+S, Capitaines juniors, autres entraîneurs

Les Coaches, Moniteurs J+S, Capitaines juniors et autres entraîneurs doivent prendre la responsabilité du respect des directives du «Concept de protection» respectif. Ils s'engagent à s'y conformer lors de la réservation.

Le Golfclub Gstaad-Saanenland compte sur la responsabilité personnelle et la solidarité de tous.

3. Responsabilités du Golfclub Gstaad-Saanenland

3.1. Pour l'utilisation du parcours et des installations de golf

L'ensemble des installations, y.c. les vestiaires, peut être ouvert sous observation des directives du Conseil fédéral actuellement en vigueur.

3.2. Pour l'exploitation du jeu et l'entraînement

- Dans tous les clubs et installations golifiques, la réservation du tee time doit être maintenue. La traçabilité est ainsi assurée. Le Swiss Golf ID ou le nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone ainsi que la date et l'heure devraient être saisis. Ces données doivent être conservées pendant 14 jours.
- La taille maximale des groupes lors des séances d'entraînement doit être respectée (10m² de surface d'entraînement par joueur).
- En cas d'orage, le jeu est arrêté prématurément pour éviter les accumulations dans les abris.

3.3. Pour les tournois de club et les cartes EDS

- Les tournois de clubs et les cartes EDS sont à nouveau autorisés.
- Les départs «shot gun» ne sont pas autorisés.
- Les trous devraient être implémentés de manière standard. Si les trous ne correspondent pas aux exigences normales, une balle est considérée comme «holed» lorsqu'elle reste définitivement dans le trou *.
- Les cartes de score devraient être remises directement au marqueur avant la partie *.
- Les cartes de score sont à signer par le marqueur ; le joueur ne doit pas contresigner. Une confirmation orale au secrétariat est suffisante *.
- Après la partie, les cartes de score devraient être photographiées ou manipulées avec des gants de protection par le secrétariat et les résultats saisis dans le système.
- Lors des remises de prix, le concept de protection actuellement en vigueur pour la restauration doit être respecté.

* Recommandations du R&A

3.4. Pour le secrétariat

- Le flyer « Responsabilité du golfeur » devrait être communiqué aux membres et aux invités et affiché au secrétariat.
- Des désinfectants devraient être placés à l'entrée.
- La distance de 2 mètres prescrite doit être respectée. Les distances de 2 mètres devraient être marquées sur le sol.
- Le nombre de personnes, y.c. le personnel, qui ont le droit d'être au secrétariat en même temps doit être calculé sur la base de 10m² par personne.
- Les réservations devraient être effectuées online ou par téléphone. Pour les joueurs de greenfee, leur Swiss Golf ID, ou le nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone ainsi que la date et l'heure doivent être saisis.
- Les cartes de score et les crayons peuvent être distribués à nouveau.
- Les magazines, revues, journaux, prospectus à usage général ne doivent pas être mis à disposition.
- Des articles de location peuvent être remis. Toutefois, ils doivent être nettoyés et désinfectés régulièrement.

3.5. Pour le restaurant

- L'ordonnance actuelle du Conseil fédéral doit être respectée.
- Le « Concept de base de Gastro Suisse » actuellement en vigueur devrait être respecté.

3.6. Pour le Pro-Shop

- L'ordonnance actuelle du Conseil fédéral doit être respectée.
- Le « Concept de base du Commerce de détail » actuellement en vigueur devrait être respecté.

3.7. Pour les vestiaires

- L'ordonnance actuelle du Conseil fédéral doit être respectée.
- Le « Concept de base de la Fédération suisse des centres de fitness » actuellement en vigueur devrait être respecté.
- Si les joueurs prennent une douche immédiatement après la partie, le flux de personnes et donc les spécifications (2 mètres de distance et 10m² par personne) peuvent être respectées.

3.8. Pour le parcours

- Les trous peuvent être implémentés de manière standard.
- Les drapeaux ne devraient pas être touchés lors du jeu libre.
- Les drapeaux peuvent être touchés lors de tournois et cartes EDS.
- Les râteaux des bunkers peuvent être remis à disposition.
- Les points d'eau de lavage de balles et les poubelles peuvent être utilisés à nouveau.
- Après avoir touché le râteau / le drapeau / la laveuse de balles, le joueur devrait se désinfecter les mains.

3.9. Pour le green d'entraînement

- Le nombre maximum de personnes qui ont le droit de s'entraîner en même temps sur le green d'entraînement doit être calculé sur la base de 10m² par personne.
- Ce nombre doit être calculé par le club de golf et publié au secrétariat et sur le green d'entraînement.
- La règle des 2 mètres de distance doit être respectée en tout temps.
- Les drapeaux peuvent être utilisés à nouveau.

3.10. Pour les Driving Ranges, terrains d'entraînement

- Les places d'entraînement doivent être organisées de manière que la distance de 2 mètres puisse être maintenue à tout moment.
- Maximum 1 personne par 10m².

3.11. Pour l'utilisation de voiturettes de golf

- Une voiturette de golf ne devrait être utilisée que par une seule personne (exception: personnes vivant dans le même ménage).

3.12. Pour l'utilisation du Caddy-room

- Les chariots de golf devraient être pris et rangés par le joueur lui-même avant et après la partie. Peut également être fait par le Caddy-Master avec des gants de protection.

3.13. Pour l'équipe de nettoyage

- Les clubs de golf devraient être nettoyés par le joueur lui-même avec son propre linge ou par le Caddy Master avec des gants de protection.
- Les chariots devraient être nettoyés par le joueur lui-même. Peut également être fait par le Caddy-Master avec des gants de protection.
- Tous les locaux devraient être régulièrement nettoyés et désinfectés.
- Les paniers de balles devraient être régulièrement désinfectés.
- Les voiturettes de golf et les chariots de location devraient être désinfectées par le personnel après utilisation.

4. Responsabilité du golfeur sur une installation de golf

(Flyer 1)

Les joueuses et les joueurs présentant des symptômes de maladie ne jouent pas au golf

- Ils restent à la maison, respectivement s'isolent.
- Ils appellent leur médecin de famille et suivent ses instructions.
- Le groupe d'entraînement doit être immédiatement informé des symptômes de la maladie.

Avec l'heure de départ confirmée, le golfeur prend la responsabilité du respect des mesures suivantes:

- Toutes les directives du Conseil fédéral doivent être respectées.
- Les heures de départ devraient être réservées online ou par téléphone et confirmées.
- Le Swiss Golf ID ou le nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone devraient être fournis. La traçabilité est ainsi garantie.
- Les joueurs respectent le nombre maximum autorisé sur le green d'entraînement.
- Les joueurs devraient avoir un petit flacon de désinfectant dans leur sac de golf.
- Les joueurs devraient nettoyer eux-mêmes leur équipement (clubs, balles, chariot, etc.) avec leur propre linge. Peut également être fait par le Caddy-Master avec des gants de protection.
- Les joueurs ne devraient pas échanger des objets (clubs, parapluies, balles, cartes de score, etc.).
- Les drapeaux ne devraient pas être touchés, sauf lors de tournois ou cartes EDS.
- Après avoir touché un râteau, un drapeau, un poteau de distance et de marquage des zones de pénalité ainsi qu'une laveuse de balle, les joueurs devraient se désinfecter les mains.

En cas de non-respect, le golfeur peut être expulsé des installations de golf.

5. Responsabilité des Swiss PGA Pros, Coaches, Moniteurs J+S, Capitaines juniors et joueurs du cadre élite de Swiss Golf

5.1. Responsabilité des Teaching Pros

Un Swiss PGA Teaching Pro prend la responsabilité du respect des mesures suivantes:

- Toutes les directives du Conseil fédéral doivent être respectées.
- La taille maximale du groupe doit être respectée (surface d'entraînement de 10m² par joueur).
- La distance minimale de 2 mètres entre le Teaching Pro et l'élève devrait être respectée.
- Tous devraient avoir un petit flacon de désinfectant dans leur sac de golf.
- Les leçons doivent être réservées au secrétariat et confirmées. Le nom, adresse, numéro de téléphone, date et heure doivent être saisis et conservés pendant 14 jours.

En cas de non-respect, le Teaching Pro et/ou l'élève peuvent être expulsés des installations de golf.

5.2. Responsabilité des Coaches, Moniteurs J+S, Capitaines juniors et autres entraîneurs

Le Coach, Moniteur J+S, Capitaine junior et autres entraîneurs prennent la responsabilité du respect des mesures suivantes:

- Toutes les directives du Conseil fédéral doivent être respectées.
- La taille maximale du groupe doit être respectée (surface d'entraînement de 10m² par joueur).
- Les groupes devraient être petits et constitués des mêmes personnes. Si une personne du groupe présente des symptômes de maladie, toutes les autres personnes doivent être mises en quarantaine.
- La distance minimale de 2 mètres entre instructeur et athlète doit être respectée en tout temps.
- Tous devraient avoir un petit flacon de désinfectant dans leur sac de golf.
- Des listes de présence (nom, adresse, numéro de téléphone, date, heure) de tous ceux qui sont présents (joueurs, parents, coaches, entraîneurs, invités, etc.) aux séances d'entraînement doivent être tenues et conservées pendant 14 jours.

En cas de non-respect, l'entraîneur et/ou l'athlète peuvent être expulsés des installations de golf.